

La population neuchâteloise vote le 15 mai sur l'initiative du POP pour une «fiscalité plus équitable»

# Pression accrue sur les fortunés

« SEVAN PEARSON

**Neuchâtel** » Faut-il augmenter l'impôt sur la fortune dès 500 000 francs d'avoirs? C'est la question à laquelle doit répondre la population neuchâteloise lors d'un scrutin cantonal le 15 mai. Le Parti ouvrier populaire (POP) a en effet lancé une initiative demandant que le taux d'imposition de la fortune soit relevé de 0,14 point (à 0,5%) à partir d'un avoir entre 500 000 et un million de francs. Au-delà, cette hausse serait de 0,07 point (à 0,43%). Le système de taxation prévu (avec paliers et coefficients) garantirait la progressivité de l'impôt. L'initiative a été rejetée par le Conseil d'Etat et, de justesse, par le parlement cantonal, à 51 voix contre 49.



**«Il faudra des ressources supplémentaires pour le Plan climat»** Julien Gressot

«Notre initiative a recueilli tous les suffrages de la gauche au Grand Conseil. Les Vert-libéraux ne l'ont pas soutenue», commente Julien Gressot, président du POP neuchâtelois et député au parlement cantonal. D'après les initiants, l'augmentation de l'impôt sur la fortune rapporterait un peu plus de 13 millions de francs par an à l'Etat et ce, alors que le gouvernement a annoncé son inten-



La gauche espère une victoire le 15 mai, huit mois après le tout petit non neuchâtelois à l'initiative 99%, déposée par les Jeunes socialistes. Christian Galley

tion de résorber un déficit annuel évalué à 50 millions de francs. «C'est un apport non négligeable. Il ne faut pas oublier que nous aurons aussi besoin de ressources supplémentaires pour mettre en œuvre le Plan climat», appuie l'élu popiste.

## La droite dit non

A droite, la pilule ne passe pas. «Augmenter la fiscalité, c'est aller à l'encontre d'une démarche engagée depuis plusieurs années, qui vise au contraire à diminuer les impôts pour rendre le canton plus attractif», assène Niels Rosselet-Christ, chef du groupe UDC au Grand Conseil. «C'est d'autant plus important que la population du canton n'augmente pas vraiment, voire diminue. L'ini-

tiative du POP torpillerait tous ces efforts», ajoute le député.

«La hausse prévue par l'initiative est tellement faible – elle serait de 840 francs par an pour une fortune de 800 000 francs – que le risque de voir les contribuables riches quitter le canton est inexistant, un déménagement coûtant bien plus cher», rétorque Julien Gressot.

Pour le Conseil d'Etat, l'augmentation de la fiscalité est un des principaux arguments justifiant son refus de l'initiative. «Avec la coexistence d'un impôt sur les successions en ligne directe à l'instar de deux seuls autres cantons, un impôt sur la fortune parmi les plus importants du pays et un impôt foncier qui est le plus élevé de Suisse, l'imposition du patrimoine est déjà importante

dans le canton de Neuchâtel», explique le gouvernement dans la brochure de vote envoyée à la population.

Cet argument ne tient pas, plaide Julien Gressot. «Le canton offre de nombreux avantages, notamment des logements très abordables. En tenant compte de toutes les dépenses nécessaires pour vivre, le revenu disponible est souvent bien plus important dans notre canton qu'ailleurs. C'est ce qu'a notamment démontré une étude de Credit Suisse.»

Un avis que ne partage pas Niels Rosselet-Christ: «Ces atouts du canton – comme les loyers modérés et un prix de l'immobilier assez bas – ne suffisent pas à compenser une fiscalité élevée. Car il faut aussi être en mesure de proposer des

opportunités professionnelles et des salaires intéressants.»

## Précarité en hausse

Autre inquiétude de l'élu UDC: l'impact de l'initiative sur les classes moyennes. «Augmenter la taxation dès 500 001 francs de fortune, c'est par exemple toucher aussi des personnes qui possèdent un logement ou héritent d'un bien immobilier. Cela peut donc concerner des familles de la classe moyenne pour lesquelles une hausse d'impôt peut avoir un impact important sur leur budget», argumente Niels Rosselet-Christ.

Un reproche que balaie le POP, qui affirme que seuls 7% des contribuables seraient concernés par cette hausse. Le parti de gauche n'en démord pas. Selon lui, entre 2012 et 2016, le nombre de personnes les plus

précaires du canton (entre 0 et 10 000 francs de revenu annuel) a augmenté de 30%. «Dans le même laps de temps, les personnes les plus riches du canton ont vu leur fortune imposable augmenter de 2,3 milliards – soit également une hausse de près de 30%», explique-t-il sur son site. Et le POP tient à rassurer les classes moyennes: les propriétaires de biens immobiliers pourraient continuer à déduire leurs dettes de la fortune imposable.

Malgré l'opposition de la droite et du Conseil d'Etat, Julien Gressot est confiant: «Dans le canton de Neuchâtel, le résultat avait été très serré concernant l'initiative 99% des socialistes. Comme toute la gauche et les syndicats soutiennent notre texte, nous sommes optimistes quant à son succès dans les urnes.»

## Guérison reconnue à l'étranger

**Certificats Covid** » Les certificats Covid de guérison obtenus à la suite d'un test rapide antigénique positif pourront être établis en Suisse et seront reconnus à l'international dès le 2 mai. Le Conseil fédéral a décidé hier de suivre les nouvelles réglementations de l'UE.

Ces certificats sont valables 180 jours. Ils peuvent être établis à titre rétroactif à partir du 1er octobre 2021 sur la base de tests positifs, précise le gouvernement dans un communiqué. Toutefois, dans la majorité des pays, ces certificats ne sont valables que six mois.

De tels certificats ont déjà été délivrés entre le 24 janvier et le 16 février 2022, mais ils n'étaient valables qu'en Suisse, faute de législation à l'échelle européenne. Pour être compa-

tibles au niveau international, les certificats déjà établis sur cette base doivent faire l'objet d'une nouvelle demande et être établis à nouveau.

**En cas de voyage**, il faut toutefois toujours s'assurer des conditions d'entrée dans chaque pays. Certains acceptent un certificat de guérison comme document d'entrée. Les tests rapides antigéniques positifs effectués à l'étranger ne permettent pas d'obtenir un certificat de guérison en Suisse.

Hier, le Conseil fédéral a aussi demandé de prolonger certains instruments de la loi Covid éprouvés jusqu'en juin 2024. Ces modifications concernent notamment l'émission de certificats Covid ou le développement de médicaments. » ATS

## JEUX D'ARGENT

### DE NOUVEAUX CASINOS

Les villes de Lausanne et Winterthour pourront ouvrir un casino. Le Conseil fédéral a décidé hier d'augmenter le nombre de concessions de maisons de jeux. Vingt-trois casinos pourront ainsi coexister en Suisse dès 2024, contre 21 actuellement. ATS

## MÉDIAS

### ROMANDS RÉCOMPENSÉS

Denis Balibouse a été désigné mercredi soir à Berne photographe de l'année lors des Swiss Press Awards 2022. Le Lausannois de 50 ans travaille pour l'agence Reuters. Le journaliste de l'année est le Schaffhousois Mattias Greuter, qui écrit pour la Schaffhauser AZ. ATS

## Le Conseil fédéral en balade



**Genève.** Le Conseil fédéral s'est rendu hier à Meyrin (GE) pour rencontrer la population. Après une séance *extra muros* à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), il s'est offert un bain de foule dans un écoquartier. Un millier de personnes de tout âge étaient

de la partie. Seule Simonetta Sommaruga, positive au Covid, manquait à l'appel. Le déplacement du Conseil fédéral à Genève, en réponse à une invitation du canton, constitue sa seizième séance hors du Palais fédéral depuis 2010 et la première au bout du lac. ATS/Keystone

## Dix milliards pour éviter le pire

**Electricité** » Les producteurs doivent pouvoir acheter de l'électricité en tout temps, même en cas d'augmentation extrême des prix. Le Conseil fédéral a mis hier en consultation un mécanisme de sauvetage, doté de 10 milliards de francs. Une sorte de parachute pour fournisseurs, qui pourront contracter des prêts sous 48 heures.

Ce qui inquiète à Berne, c'est la fluctuation des prix sur les marchés européens de l'énergie, aggravée par la guerre en Ukraine. Celle-ci met les entreprises d'électricité en difficulté. Alpiq a frôlé le défaut de paiement peu avant Noël. La situation s'est rétablie, les actionnaires ayant décidé de lui allouer temporairement 223 millions de francs. » ATS